

AVANT-PROPOS

LE DROIT DE LA MER FACE AUX “MÉDITERRANÉES” QUELLE CONTRIBUTION DES MERS SEMI-FERMÉES AU DROIT INTERNATIONAL DE LA MER ?

En 1609, dans son ouvrage *Mare Liberum sive de jure quod batavis competit ad indicana commercia, dissertatio* (De la liberté des mers), le Hollandais Hugo de Groot dit Grotius défendait la liberté de naviguer et de commercer partout sur les mers. En 1635, afin de combattre l'hégémonie hollandaise l'Anglais John Selden lui répond dans son *Mare Clausum* (De l'appropriation des mers) en s'interrogeant sur la nécessité d'une appropriation des mers. Une lutte s'engageait pour l'appropriation progressive des mers et des océans comme cela s'était produit en milieu terrestre. Enjeu hautement stratégique, les milieux hauturiers dont on parle actuellement le plus, mais également les mers semi-fermées et fermées, sont, à n'en pas douter encore aujourd'hui le fruit de discussions des plus âpres et de conflits ouverts. Les débats n'ont guère changé en nature depuis plusieurs siècles mais l'épure plus globale a assurément rebattu les cartes de la distribution et la difficulté du partage.

Le monde a changé et notre vision du monde marin en est bouleversée.

Face à l'évolution du nouveau droit de la mer, la Méditerranée, mer semi-fermée, fragile, régionale et partagée, est une mer à part et pas seulement sur le plan des écosystèmes et de son fonctionnement biologique ou physique. Lieu de passage, d'échange, de migration, de commerce mais aussi de conflits, elle fait naturellement figure d'exemple emblématique des concepts et des régimes juridiques qui pourraient être mis en place. La Baltique, l'Arctique, la mer Noire, les mers d'Asie – et bien d'autres mers semi-fermées traitées dans cet ouvrage – ne sont pas restées, avec des enjeux géopolitiques et biologiques nouveaux, sur lesquels l'impasse ne saurait être faite, et surtout pas l'impasse juridique.

De nouveaux droits d'accès ou faits d'emprise émergent-ils avec la restriction des libertés de la haute mer et l'engorgement des usages sur les mers semi-fermées qui baignent des côtes souvent saturées? En tous cas de nouveaux contextes se font jour avec des environnements géopolitiques, économiques, diplomatiques et surtout institutionnels toujours plus nombreux et globaux.

Le monde marin auquel ils s'adosent, lui, semble trouver aujourd'hui une finitude et subir une appropriation rapide des espaces marins, appropriation dont l'irréversibilité (juridique, écologique...) met en relief l'urgence et la nécessité d'une réflexion approfondie sur la planification spatiale des mers.

Les zones côtières et océaniques sont les moteurs de l'économie régionale et mondiale et jouent un rôle crucial et de plus en plus quantifié dans l'exploitation des minerais sous-marins, des ressources marines vivantes, de l'énergie issue de

la mer, du transport maritime. Dans le même temps, les conflits entre les «nouveaux» usages, des plus traditionnels aux plus émergents, par exemple entre les pêcheries, les réserves marines protégées et le développement de l'éolien offshore, ont surgi.

L'appropriation des fonds marins des plateaux continentaux et l'exploitation des ressources vivantes dans les eaux sous souveraineté, sous juridiction et même au-delà de la juridiction nationale de l'État côtier deviennent une problématique forte. Il convient de maîtriser et finalement de trouver des cadres juridiques nouveaux qui permettent une utilisation des mers et de leurs ressources qui soit capable à la fois de comprendre les nouveaux enjeux mais également d'anticiper les nombreux défis à venir de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique marine.

Le présent ouvrage réunit dix-huit contributions et constitue une formidable et incroyable synthèse académique de réflexions juridiques pour mener à bien ces réflexions désormais nécessaires pour une répartition de l'espace marin et une extension des juridictions maritimes qui soient plus équitables, et plus efficaces sur des objectifs actés.

Cette publication de *droit international – de la mer* – constitue une source de considérations et de points de vue, à la fois systémiques et spécialisés, qui devraient permettre de fonder les décisions publiques nationales, régionales, ou mondiales à venir sur cette ambition incroyable que représente l'évolution de la gouvernance des «mers», ce qui n'est pas la même chose que de «l'océan», point toujours surprenant pour un non spécialiste, étant entendu que cette gouvernance s'envisage de la *côte* vers le *large*, et qu'elle devra être capable également de penser les relations d'échanges, y compris écologiques, entre ces espaces marins fonctionnels.

Philippe Cury,
Directeur de Recherche
Institut de Recherche pour le Développement IRD, France

Cury Philippe.

Avant-propos.

In : Ros N. (ed.), Galletti Florence (ed.). Le droit de la mer face aux "Méditerranées" : quelle contribution de la Méditerranée et des mers semi-fermées au droit international de la mer ?

Naples : Editoriale Scientifica, 2016, p. XVII-XVIII
(Cahiers de l'Association Internationale du Droit de la Mer = Papers of the International Association of the Law of the Sea ; 5). ISBN 978-88-939102-8-6 Actes du colloque de droit IRD - CDED EA 4216 - CERTAP, 2014/10/10, Perpignan